

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

-  A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
-  AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques.
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
-  PPR : PM1 : Plan de prévention des risques naturels ou miniers.
-  Monument inscrit ou classé.
-  PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

-  section cadastrale

Mollans-sur-Ouvèze
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEM	Le traitement au fil - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux et de l'emprise du lit de ces cours d'eau.	Arrêté préfectoral	5213	02-12-1981
AC1	Unité Départementale de Protection et de Patrimoine (UDPP)	Préservation d'intérêt des abords de l'église, de la chapelle Notre-Dame du Port, de la fontaine et du lavoir.	Arrêté préfectoral	20-199	27-09-2003
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - de captage de Vieux enghien par la commune de Madaucière (Vaucluse)	Arrêté Interpréfectoral	4111	09-09-1997
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - de captage des Trois-Rivières exploitée par la S.I.E. Rhône Argens Ouvèze et sa filiale.	Arrêté préfectoral	203626	07-07-1995
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - du puits de captage d'eau potable de Grangeneuve.	Arrêté préfectoral	5047	24-09-1990
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - de captage d'eau potable de Pré-Baudet.	Arrêté préfectoral	7496	23-07-1988
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire - de captage d'eau potable du Puits de Blaye à Mollans-sur-Ouvèze.	Arrêté préfectoral	7496	23-07-1988
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPR1 inondation du bassin versant de l'Ouvèze - droit en PPR1 communaux - Mollans-sur-Ouvèze	Arrêté préfectoral	2010317-0003	19-12-2015
PT3	FRANCE TELECOM	Orde de télécommunication 204	Arrêté préfectoral	204	13-02-1989

